



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 4 -
SÉANCE N° 513 DU 27 JUIN 2022

CESSION D'UN TERRAIN CADASTRÉ DH75P SITUÉ RUE BERTHE MARCOU AU GROUPE IMMOBILIER ÉDOUARD DENIS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignées secrétaires.

Compte rendu analytique de séance affiché le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Mise en ligne sur Internet le 04/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 JUIN 2022

CESSION D'UN TERRAIN CADASTRÉ DH75P SITUÉ RUE BERTHE MARCOU
AU GROUPE IMMOBILIER ÉDOUARD DENIS

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3211-14,

Vu l'avis de France Domaine en date du 31 mai 2022,

Considérant que le groupe immobilier Édouard Denis à Rennes s'est porté acquéreur d'une emprise de terrain de 400 m2 environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section DH numéro 75 propriété de la ville de Laval, afin de réaliser un accès (entrée et sortie) du futur ensemble immobilier "Les jardins de Phae" sur la rue Berthe Marcou, dans le quartier du Bourny à Laval,

Que cette emprise n'a pas d'utilité aujourd'hui pour la ville de Laval,

Que le bien étant accessible au public actuellement, il convient de constater la désaffectation de la parcelle et de la déclasser préalablement à la vente,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est constaté la désaffectation du terrain cadastré section DH numéro 75 propriété de la ville de Laval située rue Berthe Marcou à Laval et son déclassement est prononcé.

Article 2

La ville de Laval cède au groupe Édouard Denis, ou à toute société qui s'y substituerait, une emprise de 400 m2 environ à prendre sur la parcelle cadastrée section DH numéro 75 au prix de 50 € HT le m2.

Tous les frais liés à cette cession, notamment de bornage et de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault